



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--26) AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190925-lmc1H6632H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2019
Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 et R2324-16 à R2324-24

Vu la délibération n° 2931 du 25 juin 2014 relative à l'établissement des conventions de prestations de service pour le financement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ;

Vu la délibération du 24 juin 2015 relative à l'avenant n° 2015-01 fixant les conditions d'accès au nouveau portail Caf partenaires ;

Vu les avis d'ouverture du 14 décembre 2015, du 22 février 2016 et du 13 janvier 2017, portant modification des agréments des EAJE Domaine du bois, Liberté, J-Burgeat, B-Campergue, F-Sarrazin et multi-accueil du centre, rendus par le service départemental de la P.M.I. ;

Vu la délibération du 7 mars 2018 renouvelant les conventions de prestation de service unique n° 2931-2018 ;

Vu la proposition d'avenant à ces conventions de prestation de service unique de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne intégrant des modifications tarifaires, d'organisation et de financements ;

Considérant la nécessité de signer cet avenant pour permettant le versement des subventions de fonctionnement ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 18 septembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant 2019-001 aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 5 ans de la ville de Vincennes, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

ARTICLE II : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé